

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

09/04/2026
Publication : 09/04/2026

N° 2026-195

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Gilles VINCENT, Maire de SAINT-MANDRIER-SUR-MER,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'action sociale et des familles ;
- VU le décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;
- VU les délibérations n°2026-070 et n°2026-071 du conseil municipal du 8 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration et procédant à l'élection de ces membres ;
- VU l'avis du maire affiché dans la presse et adressé aux associations et personnes concernées le 23 mars 2026 ;
- VU les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;
- CONSIDERANT que les associations sollicitées ou informées par voie d'affiche n'ont pas transmis de propositions (ou suffisamment de propositions) et que la formalité précitée s'avère impossible, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;
- CONSIDERANT que Mme MARECHAL Christine est engagée depuis de nombreuses années au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune en tant qu'administrateur puis vice-présidente déléguée ;
- CONSIDERANT que Mme PLEUCHOT Patricia exerce le métier d'aide-soignante depuis de nombreuses années ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, pour la durée du mandat et à compter de ce jour :

- Mme Marie-Lou BEZOMBES, éducatrice spécialisée, diplômée de la Croix-Rouge d'Ollioules, 2 allée des oliviers, La Presqu'île H202, 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer ;
- Mme Valérie BROGLY, membre du conseil d'administration de Delta Revie et de la société nationale d'entraide des médaillés militaires, 2 allée des oliviers, La Presqu'île H202, 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer ;
- Mme Chantal MAIS, représentante de l'union départementale des associations familiales du Var, 12 boulevard de Gascogne - Le Marégau, 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer ;
- Mme Christine MARECHAL, personne qualifiée, Immeuble Mar Bello, Avenue Marc Baron, 83430, Saint-Mandrier-sur-Mer ;
- Mme Patricia PLEUCHOT, aide-soignante à l'EHPAD les Pins Bleus, La Presqu'île, Bat E, 2 allée des oliviers, 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer.

ARTICLE 2 - Monsieur le directeur général des services est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, affiché et publié au registre des arrêtés.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter

de son caractère exécutoire. Conformément au décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les administrés ont la possibilité d'utiliser un télé-service « Télérecours citoyen », accessible par internet, aux fins de saisir par voie électronique le tribunal administratif : www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Fait à SAINT-MANDRIER-SUR-MER, le 9 avril 2026

Le Maire,
Le Maire,



Gilles VINCENT
Gilles VINCENT